



Extorsion sexuelle sur des enfants

Il y a extorsion sexuelle sur des enfants (on parle aussi de « chantage sexuel » ou de « sextorsion ») quand un enfant ou un jeune est victime de chantage sur Internet portant notamment sur l'utilisation d'images ou de vidéos pornographiques autoproduites dont il est l'objet.

Il s'agit pour commencer de convaincre l'enfant ou le jeune qui en est victime de partager une image ou une vidéo pornographique de lui-même, qui est reprise par le délinquant pour exiger de lui des faveurs sexuelles ou de l'argent en le menaçant de la partager publiquement s'il n'y consent pas. L'obtention de la première image/vidéo sexuelle de l'enfant ou du jeune place le délinquant en position de force qui lui donne les moyens d'exercer un contrôle sur l'enfant ou le jeune, et souvent très rapidement.

COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

En général, l'extorsion de faveurs sexuelles commence par des échanges amicaux entre le jeune et le délinquant sur une plateforme dans les médias sociaux. Le délinquant demande au jeune de lui envoyer des images de lui nu ou quasiment nu, ou de lui envoyer une vidéo où on le voit réaliser des actes sexuels au moyen d'une webcam et que le délinquant enregistre.

Dès lors que le délinquant obtient les images ou les vidéos en question, il va se mettre à exiger des faveurs auprès du jeune, qui peuvent être de nature sexuelle ou financière.

Les situations mettant en jeu l'extorsion de faveurs sexuelles peuvent dégénérer rapidement, contrairement au processus de « grooming » (séduction malintentionnée des enfants) qui consiste à développer des rapports de confiance sur la durée.

IMPACT EMOTIONNEL SUR UN ENFANT

Dans certains cas, les abus peuvent dégénérer jusqu'à échapper à tout contrôle, rendant les victimes vulnérables à des risques d'automutilation, voire de suicide.

Il arrive que les délinquants détiennent un tel pouvoir sur leur victime que les abus peuvent monter en puissance en exigeant de la victime qu'elle produise des contenus sexuels de plus en plus graphiques ou de plus en plus violents.

Au moment où l'enfant finit par demander de l'aide, il est bien possible qu'il soit déjà très affecté : l'enfant

peut faire l'objet d'un chantage selon lequel il dispose d'une heure pour faire quelque chose, faute de quoi ses images seront publiées. Dans ces cas-là, la rapidité des mécanismes de réaction est un élément déterminant.

PRISE DE CONTACT DIRECTEMENT PAR L'ENFANT

Lors de sa première prise de contact avec vous, il est probable que l'enfant soit bouleversé et traversé par toutes sortes d'émotions. Honte, embarras, confusion, peur : autant de sentiments qu'il est susceptible d'éprouver, d'où l'importance de commencer par le féliciter d'avoir pris contact avec vous. Il est essentiel de rassurer le jeune en lui disant qu'il a pris la bonne décision et que vous êtes là pour l'écouter et l'aider. Il est tout aussi important de veiller à bien lui dire qu'il n'est pas fautif ni à blâmer.

Expliquez au jeune qu'à vous deux, vous allez trouver une solution, mais avant tout, vous devez déterminer s'il est confronté à des facteurs de risque immédiat : le jeune est-il en contact continu avec le délinquant, ou a-t-il mis quelqu'un d'autre au courant ? Dans un souci de protéger le jeune, vous devez essayer de l'encourager à vous communiquer les informations qui vous permettront de le protéger, comme son nom, le nom d'un adulte de confiance, son adresse, etc.

Après avoir déterminé s'il est confronté à des risques immédiats, posez-lui une série de questions pratiques qui éclaireront votre démarche :

- Est-ce qu'on t'a demandé de produire d'autres images ?
- De quel soutien disposes-tu (existe-t-il un adulte en qui tu as confiance) ?
- De quels renseignements disposes-tu pour identifier le délinquant ? Qu'est-ce que le délinquant sait à ton sujet ?
- Quel type de contenu a-t-il partagé ? Avec qui ? Sur quels appareils/réseaux sociaux ces contenus ont-ils été publiés ?

Conseillez au jeune de rompre immédiatement toute autre communication ou menace de la part du délinquant. Tout au long de votre conversation avec le jeune, encouragez-le constamment à se confier à un adulte en qui il a confiance qui peut l'aider à signaler la situation aux services répressifs.

PRISE DE CONTACT PAR UN PARENT/TUTEUR :

Il est probable que le parent/tuteur soit traversé par tout un mélange d'émotions s'il apprend que son enfant a partagé des images/vidéos nu ou quasiment nu de lui en ligne. Il peut ressentir de la colère, de la confusion, de la peur et il est possible même qu'il se sente coupable de la situation. Ce qui prime avant tout, c'est qu'il comprenne bien que la situation n'est la faute de son enfant.

Insistez sur l'importance pour le parent d'écouter l'histoire son enfant sans porter de jugement et de faire attention à sa manière de réagir pendant qu'il le lui raconte. Conseillez au parent de rester vigilant : il est possible que pour le moment, il ne se rende pas compte de l'ampleur des abus. Il faut donc qu'il se prépare à d'autres informations possibles de la part de l'enfant, et de veiller à réagir et à répondre de la même manière.

Si un parent s'est mis en relation avec vous car il soupçonne son enfant d'être victime d'extorsion de faveurs sexuelles, ou si son enfant lui a déjà confié avoir un problème, il existe plusieurs mesures qu'il peut prendre pour encourager son enfant à s'ouvrir, et notamment :

- **Choisissez le bon moment avec soin.** Ne donnez pas à votre enfant l'impression d'être piégé ou d'être tenu de rendre des comptes.
- **Trouvez un endroit calme.** Si votre enfant a pris sur lui de vous faire part de quelque chose qui le préoccupe, faites en sorte que votre conversation ne soit pas interrompue.
- **Posez des questions.** Essayez de ne pas porter

de jugement et donnez à votre enfant la possibilité de répondre. Essayez de maintenir la conversation fluide.

- **Rassurez votre enfant.** Dites à votre enfant que vous croyez en lui et que vous êtes là pour l'aider.

Rassurez le parent que l'enfant recevra la meilleure protection en expliquant les voies de recours en vigueur dans votre pays. Avisez-le également qu'il peut lui-même faire des démarches en vue d'aider son enfant, en contactant les services de l'enfance concernés qui existent dans votre pays.

Il est important de bien insister sur les potentiels effets psychologiques de ce type d'abus sur l'enfant et de les clarifier : c'est ce qui aidera le parent à comprendre l'importance d'adopter une approche de soutien vis-à-vis de son enfant. Demandez au parent :

- L'enfant manifeste-t-il un changement de comportement ?
- L'enfant est-il déjà pris en charge par des services d'assistance, ou l'a-t-il été par le passé ?
- S'inquiète-t-il de la santé mentale de l'enfant, que ce soit actuellement ou depuis quelque temps déjà ?

Ce type d'informations vous aidera à prendre la mesure de l'urgence de référer ou non le cas vers les services d'assistance. Ne manquez pas de demander au parent d'être attentif à tout changement de comportement ultérieur de l'enfant, même si à ce stade le parent n'a remarqué aucun changement visible.

CONSEILS PRATIQUES :

Indiquez-lui qu'il peut déjà prendre un certain nombre de mesures pour essayer de reprendre le contrôle de la situation. S'il a partagé des images de lui nu qui ont été publiées sur un ou plusieurs réseaux sociaux, il peut contacter le ou les sites en question directement en s'adressant au centre de sécurité où les membres du groupe peuvent soumettre des demandes de suppression d'images ou de vidéos. Les réseaux sociaux sont dans l'obligation de supprimer des images d'enfants nus/sexuellement explicites car elles sont illégales.

Certains services et certaines applications de réseaux sociaux proposent des formulaires de signalement public de priorité absolue pour les extorsions de faveurs sexuelles et le chantage, pour pouvoir ainsi prioriser les signalements et les renvoyer aux autorités concernées. En plus de



SIÈGE DE LA GSMA

Floor 2, 5 The Walbrook Building, 25 Walbrook, London, EC4N 8AF, Royaume-Uni
Tél : +44 (0)20 7356 0600

© GSMA 2017

supprimer des images/vidéos, il est possible que les fournisseurs de services utilisent les informations qui leur ont été données pour enquêter sur le compte du délinquant et, au besoin, le fermer et le signaler aux services répressifs. Voici quelques exemples de liens :

- Facebook :
<https://www.facebook.com/help/contact/567360146613371>
- Instagram :
<https://help.instagram.com/contact/240773466098227>

SIGNAUX D'ALARME :

- L'enfant évoque des allusions au suicide, des intentions d'automutilation ou manifeste un traumatisme émotionnel
- Le délinquant est connu de l'enfant ou du jeune (membre de la famille, ami ou connaissance).
- Il vous semble que l'enfant ou le jeune reste « à risque » d'autres abus ou de victimisation secondaire de la part du délinquant.
- La victime est confrontée à un délai existant ou dépassé imposé par le délinquant pour obtenir des faveurs, faute de quoi il rendra publiques les images qu'il a sur lui.

Si des signaux d'alarme se manifestent lors de votre conversation, observez la procédure standard de recours en faisant intervenir les forces de l'ordre, les services de protection de l'enfance, etc., s'il y a lieu de le faire.



SIÈGE DE LA GSMA

Floor 2, 5 The Walbrook Building, 25 Walbrook, London, EC4N 8AF, Royaume-Uni
Tél : +44 (0)20 7356 0600

© GSMA 2017